

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Samedi 23 mars 2019 - L'AIGUILLON-sur-MER - groupe scolaire Jacques Maury**

Joseph MADY, responsable de la délégation de Luçon, accueille les participants et les remercie de leur présence. Souvenir " Jacques Maury " :

Des fleurs sont déposées sur la stèle de l'ancien maire "Jacques Maury" dont l'école de L'Aiguillon sur Mer porte le nom. Il est l'initiateur de cette belle création : l'école publique, dont la construction s'est achevée en 1974.

Visite du groupe scolaire. Mme Gwénola CARON, directrice, guide les participants. Elle présente le groupe scolaire : 5 classes, 6 enseignants, pour 112 élèves. Les effectifs se maintiennent. Elle reconnaît l'investissement de la municipalité pour l'école, spacieuse, bien dotée et à proximité de tous les services : salle de sports, restaurant scolaire... Un environnement riche ; elle regrette le manque de musée, d'offre culturelle.

Daniel GUILLON, ouvre les travaux. Il remercie, au nom de l'Union, Joseph MADY pour l'organisation de l'assemblée générale et ceux qui ont répondu à l'invitation : les élus, Monsieur Douriaud, Inspecteur, Monsieur RONGIÈRE, Conseiller Fédéral, les D.D.E.N. vendéens, les deux représentantes de l'Union 44 et ceux des associations laïques amies.

Il se félicite que le quorum soit une nouvelle fois atteint.

Mémoire,

Le président invite les participants à un moment de recueillement à la mémoire de Lise OLIVIER, décédée dans sa centième année ; elle, qui a tant œuvré pour la laïcité et l'école publique, à travers de nombreuses associations et particulièrement longtemps parmi les D.D.E.N.

Joseph MADY, responsable de la délégation de Luçon, la présente avec un diaporama à l'appui. C'est une des plus grandes du département en territoire . Toutes les écoles publiques et privées sont couvertes (24 D.D.E.N.). Il remercie Evelyne Vannier, sa suppléante, qui l'épaula et le remplace parfois au Conseil d'Administration de l'Union. Il se félicite des bonnes relations qu'il entretient avec la municipalité. L'école de l'Aiguillon a été lauréate de deux prix " Écoles Fleuries " : un prix départemental en 2005 et un prix national en 2015. L'école de la commune a joué un rôle d'intégration insoupçonnable. L'école de garçons a été construite en 1853, celle de filles en 1895. Il n'y a jamais eu d'école privée. Aller au lycée relevait de l'exploit pour les enfants des familles modestes. Pour pallier à l'effet pervers des sorties prématurées de l'école, les enseignants de l'époque organisaient des cours du soir gratuits.

**Madame MANDIN, 1ère adjointe**, représente Monsieur MILCENT, maire de l'Aiguillon, excusé. Elle évoque la commune et ses projets avec un diaporama.

Étaient également présentes, Mme BALVAY Claude, responsable de la commission scolaire et Mme VIVIER Dominique, responsable de la commission " évènements "

**Monsieur DOURIAUD, Inspecteur** de l'Éducation Nationale, décrit le nouveau découpage des circonscriptions ; en septembre 2019, le territoire de celle de Luçon se répartira autour de 4 secteurs de collèges publics. Elle comptera 33 écoles publiques, plutôt des petites structures. Sept communes n'ont pas du tout d'école. Les écoles privées représentent moins d'un tiers des effectifs dans la circonscription.

Le secrétaire, Denis DELHOMMEAU, présente le rapport d'activités et le trésorier, Rémy ÉVEILLÉ, projette et commente le rapport financier 2018 et le projet 2019. Le bilan 2018 est validé par les vérificatrices aux comptes.

**Monsieur André RONGIÈRE, administrateur de la Fédération**, prend la parole.

Il évoque, la grande préoccupation actuelle qu'est la future loi Blanquer. Avec la modification de la structure administrative des écoles, quel sera le rôle du directeur, de la famille, les possibilités de dialoguer, notre rôle de D.D.E.N. C'est une logique comptable éloignée des préoccupations des familles, des élus de terrain. L'école obligatoire à 3 ans est un cadeau pour les écoles privées.

Quant à la loi de 1905, il faut être vigilant lorsque le Président de la République approuve l'ouverture à des associations culturelles.

**Échanges** avec les participants, de nombreux sujets sont évoqués :

- Le fonctionnement de l'Union, la mise en place des commissions, la commission " École " en particulier,
- La mise en place de grandes structures, l'intérêt pour l'enfant, les déplacements nécessaires pour les familles,
- Les effectifs chargés, les élèves en difficulté,
- L'agrément des intervenants bénévoles,
- Le coût et l'organisation du transport scolaire.

À la clôture de l'assemblée générale, tous les participants se retrouvent autour d'un pot de l'amitié offert par la municipalité de l'Aiguillon.

Laïcité ... S'interdire toute pensée confessionnelle ou philosophique, former les esprits sans les conformer, les enrichir sans les endoctriner, les armer sans les enrôler, leur communiquer une force dont ils puissent faire leur force, les séduire au vrai pour les amener à leur propre vérité, leur donner le meilleur de soi sans attendre ce salaire qu'est la ressemblance.

## RENCONTRE des D.D.E.N. des 5 départements des Pays de la Loire

Le samedi matin 2 mars à Angers  
(14 participants)

Partout la baisse de la démographie est de règle sauf en Loire-Atlantique où les effectifs sont en très légère hausse grâce aux communautés urbaines de Nantes et St Nazaire.

De l'avis de tous, la présence d'un maître surnuméraire dans l'école était préférable au dédoublement des C.P. et C.E.1.

La semaine de 4 jours et demi est encore majoritaire en Loire-Atlantique. Dans les autres départements, le "plan mercredi" ne fonctionne pas ou peu.

L'inégalité des tarifs des transports scolaires est surtout flagrante en Mayenne où les coûts ont augmenté de 100 %.

Loi Blanquer. Il est indispensable que la Fédération des D.D.E.N. édite une ligne de conduite, une analyse de cette loi, afin qu'elles servent de document de référence aux D.D.E.N.

## Congrès National à Rennes du 14 au 17 juin 2019

Dans le cadre du Congrès annuel statutaire, toutes les Unions, par l'intermédiaire de leurs délégués mandatés (deux pour la Vendée : Daniel G. et Anne-Marie S. représentent l'Union), sont appelées à participer au débat afin d'y apporter leurs propositions et/ou leurs critiques sur l'action menée par la Fédération.

Ce congrès sera l'occasion de saluer nos nouveaux collègues de Bas-Rhin, Haut-Rhin et de Moselle. C'est le résultat d'une lutte constante et tenace menée depuis 1982 par des enseignants et des Laïcs contre le régime scolaire dérogatoire alsacien-mosellan. Belle preuve que la ténacité porte ses fruits. A méditer dans notre Vendée conservatrice et cléricale.

Au congrès, les sujets de débats seront vastes : l'école de la confiance et son application à la rentrée (souhaitons qu'au Congrès les directives définitives soient parues pour une réflexion concrète), l'école rurale face à la démographie des campagnes (quelles solutions ? quelles expériences déjà menées dans ces zones ? les nouvelles communes ?), l'école des métropoles accueillant un public émanant de différentes cultures, migrants, allophones..., les transports scolaires et leur gratuité, l'accroissement de la précarité des familles, le développement du numérique (ses avancées et ses travers)...

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des D.D.E.N. de Loire-Atlantique

à St-Herblain le 30 mars 2019

Deux membres du conseil d'administration vendéen ont assisté à l'Assemblée Générale de Loire-Atlantique.

C'est le seul département de la région des Pays de la Loire à voir ses effectifs enseignants augmenter de 47 postes, consécutivement à l'accroissement des populations nantaise et nazairienne. L'Union compte 250 D.D.E.N.

En Loire-Atlantique, il reste 13 communes sans école publique. 60% des écoles fonctionnent sur 4 jours et demi, en grande partie sur les 2 grandes villes. A la rentrée prochaine, ce pourcentage devrait diminuer.

Le grand souci de ce département est de maintenir l'équilibre entre les villes et la ruralité, cette dernière nécessitant des moyens spécifiques.

La loi Blanquer a été abordée mais peu discutée faute de suffisamment de précision.

La scolarité obligatoire des enfants à partir de trois ans (sollicitée par les D.D.E.N. depuis plus de 20 ans) pose en contre partie la question d'un sur financement des écoles catholiques. Le CDAL a demandé des éclaircissements et les maires de France sont intervenus afin de savoir si ce régime était obligatoire.

Face à une nouvelle structuration de l'école éloignée du quotidien des familles, un nouveau recrutement d'enseignants... une seule conclusion s'impose : Quel intérêt pour les élèves et les familles ?

Le maire et l'adjointe aux Affaires Scolaires sont intervenus pour présenter l'organisation de la semaine de 4 jours et demi sur St-Herblain et le directeur d'une école primaire a évoqué le déroulement de cette semaine dans sa pratique.

L'assemblée générale s'est terminée par l'intervention de Claire LECOMTE, professeure émérite en psychologie, chercheuse en biologie.

### Intervention de Madame Claire LECOMTE

Pour Claire LECOMTE, les rythmes scolaires n'existent pas, mais les rythmes biologiques eux ont été prouvés par de nombreuses expériences.

Les temps scolaires devraient être organisés pour respecter davantage la chronobiologie.

Les enfants français passent le plus grand nombre de jours en vacances (90 % du temps) et donc seulement 10 % en apprentissage.

Il faudrait prendre l'enfant comme un être global avec plus de cohérence entre le temps de vie et la continuité éducative. L'enfant est né pour apprendre.

Notre semaine scolaire est encore calquée sur son organisation du 16ème siècle où elle était réglée au rythme d'une prière toutes les 3 heures pendant 4 jours.

Pour bien respecter les rythmes biologiques, il faut bien les connaître, d'où la nécessité de formation des interlocuteurs scolaires et des médecins. En effet, chaque organe possède sa propre horloge biologique. Les mois d'hibernation (novembre à mars) où les organismes sont les plus fragiles ne sont pas les meilleures périodes d'apprentissage (1 % des enfants seraient sujets à de la dépression saisonnière).

Le matin n'est pas l'équivalent de l'après-midi, d'où l'importance de matinées plus longues avec alternance de séquences abstraites et de séquences créatives artistiques.

Madame LECOMTE insiste sur la nécessité d'une bonne fatigue pour avoir un bon sommeil (mais pas de fatigue excessive) et l'importance pour l'apprentissage du second cycle de sommeil, le paradoxal (jamais récupérable) où le cerveau acquiert les connaissances.

Elle déplore les temps d'attente trop longs qui sont causes d'énerverment des enfants.

Bien sûr, l'école n'est pas la seule cause de fatigue de l'enfant.

Pour plus d'information : " Des rythmes de vie aux rythmes scolaires : une histoire sans fin "

**Revenons à la laïcité : c'est la seule solution pour qu'il puisse y avoir la paix entre des gens venant d'horizons différents.**

Élisabeth Badinter



## Nouvelles circonscriptions

La carte des nouvelles circonscriptions de l'Éducation Nationale est modifiée pour la rentrée 2019. Chaque Inspecteur de l'Éducation Nationale a la responsabilité de secteurs entiers de collège. Les délégations des D.D.E.N. seront modifiées en tenant compte de ce nouveau découpage.

Une circonscription "maternelle" est créée sur La Roche, avec 10 écoles de l'agglomération. Le C.A. de l'Union n'a pas jugé nécessaire de créer une nouvelle délégation.

Depuis début 2019, cinq I.E.N. sont administrativement regroupés à l'Inspection Académique.

## Contraintes sectorielles

Il existe une incohérence entre les secteurs de collège et les territoires des communautés de communes (Pays des Acharde par exemple).

Les dérogations pour la fréquentation d'un collège public sont pratiquement impossibles (refusées par la DASEN), même si le transport existe vers le collège et même s'il est plus proche que le collège imposé par le secteur.

Le privé n'est pas astreint à de telles obligations. Ce qui est vrai aussi pour les écoles, les dérogations accordées (ou pas) par le Maire, sont souvent contraignantes pour l'accès à l'école publique.

## Transport

La Région a maintenant la charge de la gestion du transport scolaire. Cela a uniformisé les tarifs pour les 5 départements des Pays de La Loire, faisant baisser le coût pour un élève vendéen. Hélas, pour les enfants fréquentant les R.P.I. le transport est maintenant payant et les aides pour les parents utilisant leur voiture personnelle ont disparu.

De nombreuses situations sont signalées par les DDEN :

- des communes sans école publique (Montreverd) n'organisent pas le transport vers une école publique.
- dans de nouvelles communes (Les Essarts-en-Bocage) il n'existe aucun transport pour amener les élèves des communes composantes vers la seule école publique (Les Essarts).
- pas de transport organisé pour les quartiers éloignés d'un groupe scolaire à La Roche sur Yon.
- Prise en charge, partielle ou totale, par les municipalités dans les R.P.I.

Des démarches vont être faites vers les maires des communes concernées.

Les collègues DDEN constatant de telles situations dans leur commune doivent le signaler à l'Union de Vendée ou à leur responsable de délégation.

## Un car à des horaires corrects pour les élèves de Maché allant à l'école publique d'Aizenay.

18 enfants de Maché vont à l'école maternelle et élémentaire d'Aizenay, 4 à Apremont.

Actuellement, les élèves pour Aizenay partent à 7h50 et reviennent à 18h, par le car des collégiens (cohabitation impensable). Suite au combat des parents et d'associations laïques, des délibérations municipales ont décidé qu'à la rentrée, il y aura un bus gratuit, pris en charge par la commune, à des horaires convenables.

Malgré tout, l'association pour une école publique à Maché continue à œuvrer pour la création d'une école publique dans la commune. La demande d'ouvrir un registre d'inscription des élèves intéressés par le public a été refusée il y a 6 mois.



## Conseil d'Administration du 25 avril 2019 – suites de l'A.G.

Bilan : L'Union remercie Joseph Mady, responsable de la délégation de Luçon, ses collègues, les élus et les employés municipaux pour l'organisation de cette belle Assemblée Générale.

Il faut reconnaître les efforts exceptionnels faits par la municipalité ; la commune vient également de voter une subvention de 150€.

Les débats ont été de qualité, bien sûr leur temps est toujours trop court. La présence du Conseiller Fédéral est appréciée, comme celle de l'Inspecteur de circonscription ; l'absence de la DASEN est regrettée.

Des questions se posent pour la prochaine Assemblée Générale : organiser des ateliers, travailler en commissions, présence d'intervenants, l'ouvrir à des auditeurs libres (D.D.E.N. pas encore nommés, mais désireux de nous connaître)

- Joseph ALLAIN a été élu administrateur

Changements dans le bureau de l'Union :

Nicole BERNIER, secrétaire et Claude SORRO, secrétaire-adjoint

Jean-Pierre THOMAS, trésorier-adjoint.

## Commission "École"

La commission École s'est tenue le 28 mai dernier. Elle continuera ses travaux le 17 septembre prochain. Elle a permis de faire une synthèse historique de son évolution, de l'antiquité à nos jours et de déboucher sur les difficultés actuelles. Il est envisagé d'étudier, compte tenu des évolutions de notre époque, les structures nécessaires à venir, les liens publics / privés les savoirs fondamentaux, les financements et formations des intervenants. Beaucoup de travail en perspective...

## Concours "Se construire citoyen"

L'École Primaire François RABELAIS de MAILLEZAIS est primée pour sa participation au concours 2019. Son dossier a reçu toute l'attention de l'Union et a été transmis à la Fédération.

« Votre école nous a fait l'honneur de participer au concours « SE CONSTRUIRE CITOYEN » organisé par les Unions Départementales et la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale. Nous vous en remercions. La qualité du projet présenté, sa démarche citoyenne et laïque, son articulation et son prolongement avec l'Enseignement Moral et Civique, la démarche d'émancipation et d'autonomisation des élèves qu'il a permis, l'ont tout naturellement placé parmi les projets présentés au jury national. Nous vous en félicitons. Un prix vous est décerné par le jury, ce prix est constitué de deux expositions présentant la laïcité à l'école ».

Dominique ROBLOT, Secrétaire Générale et Eddy KHALDI, Président de la Fédération des DDEN

L'école de St-Julien-des-Landes sera récompensée par l'Union de Vendée.

### Recrutement de nouveaux D.D.E.N.

Chaque DDEN a le devoir de pérenniser sa fonction en prenant une part active au recrutement pour construire, ensemble, l'avenir de l'École républicaine de demain. Individuellement et collectivement, prenons le parti de contribuer à développer notre Fédération pour atteindre cet objectif : " Une École : un DDEN ".

Chacune et chacun d'entre nous connaît un voisin, un collègue de travail, un ami, un parent susceptible de partager cet engagement.

Quelques pistes pour de nouvelles candidatures : les relations personnelles, le " bouche à oreille", le contact avec les parents dont les enfants quittent l'école primaire, les relations avec les amicales, les associations laïques, un article de presse expliquant et valorisant notre fonction, (par cette voie, de nouveaux D.D.E.N. nous ont rejoints), la présentation du Délégué dans les forums associatifs...

### Cher(e)s D.D.E.N.

Pensez à écrire un article pour le prochain bulletin.

### Tenue du fichier D.D.E.N.

Pour une tenue exacte de nos fichiers et suite au regroupement en «nouvelles communes», pensez à nous informer de votre nouvelle adresse : intitulé de la commune et changement du nom de votre rue éventuellement.

L'occasion également de vérifier pour nous vos coordonnées téléphoniques et informatiques.

D'avance, merci.

### Écoles fleuries

L'école de Jard-sur-Mer (3 classes) recevra son prix "jeunes jardiniers" le 4 juillet prochain.

### L'école des Tilleuls des Brouzils fête ses 10 ans

Eh oui ! il en est ainsi dans notre Nord Vendée, certaines écoles sortent juste de l'âge de la fin de l'enfance (âge fixé selon des études récentes), un comble pour une école primaire !

C'est ainsi que le directeur de l'école a accueilli le public invité pour fêter cet anniversaire et admirer la magnifique fresque murale réalisée sous le préau par les élèves. Elle a été créée avec le concours de Laurent Dumoulin, grapheur du Sud Vendée, qui a mis, avec talent, en dessin, les idées des élèves, un tour du monde coloré de paysages, animaux, monuments, végétation... une invitation à l'ouverture aux autres. Chaque élève a donné son coup de pinceau ou de bombe, découvrant l'évolution de l'art pariétal à notre street Art actuel, en apprenant à "taguer" seulement où c'est autorisé...

Cette fresque est dans la continuité des nombreux projets menés par l'équipe enseignante depuis 10 ans.

L'école a quatre classes, mais la démographie des Brouzils est en augmentation et le dynamisme et l'ingéniosité des enseignants laissent présager un avenir positif.



La fresque de l'École des Tilleuls

### Cotisation 2019

Elle s'applique à l'année civile et a été maintenue à 28 € à l'assemblée générale de l'Aiguillon-sur-Mer le 23 mars 2019. De nombreux collègues y ont déjà souscrit.

Merci aux autres collègues de répondre favorablement à notre sollicitation.

Pour 2020, l'Assemblée Générale a décidé de maintenir la cotisation à 28€

Adresse postale : Union de Vendée - D. D. E. N. Pôle associatif - boîte à lettres n° 144  
71 Boulevard Aristide Briand 85000 La Roche-sur-Yon

Nouvelle adresse du bureau au pôle associatif yonnais : Porte B, 1er étage, à côté des Francas.

Nouveau numéro de téléphone de l'Association : Tél. 06 44 13 38 73

Site internet des D.D.E.N. de Vendée : <https://dden-vendee.jimdo.com>

Adresse courriel : [ce.dden85@ac-nantes.fr](mailto:ce.dden85@ac-nantes.fr)